



PROJET SALF

Rapport d'activités Mars 2015

<http://www.wara-enforcement.org/>

Sommaire

Points principaux	2
1 Investigations	2
2 Opérations	2
3 Légal	3
4 Media.....	3
5 Management	3
6 Relations extérieures	5
7 Transfert-Réhabilitation-Relâché des animaux	5
8 Conclusion	6

Points principaux

- Dans l'affaire de la saisie des peaux du 30/10/14, le juge signe enfin le rapport et le dossier est pendant en attente de transmission à la cour d'appel.
- Les Investigations se poursuivent sur un grand trafiquant d'oiseaux et nous renforçons nos efforts par des actions plus précises sur l'affaire Ivoire Casamance/Guinée.
- Poursuite des rencontres avec les acteurs de la criminalité faunique au Sénégal pour établir des relations durables de collaborations avec SALF et poursuivre la formation des différents acteurs de la lutte contre la criminalité faunique.
- Collaboration transnationale entre le Sénégal et la Guinée, GALF et SALF dans le cadre exceptionnel d'un transfert d'animaux saisis à Conakry par GALF et redirigés vers SALF au Sénégal pour des raisons de réhabilitations logiques de ces animaux saisis dont certains étaient non originaires de Guinée.

1 Investigations

Indicateur

Nombre d'investigations menées	3
Investigations ayant abouti à une opération	0
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	3

- **3** enquêtes ont été réalisées durant le mois de mars à Dakar dans **3** régions.

Durant le mois de mars 2015, le département d'investigation a mené **3** enquêtes dont **0** a abouti à une opération. Nous avons identifiés **3** nouveaux trafiquants.

- 2 enquêtes portent sur des trafiquants déjà identifiés, détenant et commercialisant des oiseaux intégralement et/ou partiellement protégés. 1 autre enquête se poursuit concernant un important réseau organisé de trafic d'ivoire en Afrique de l'Ouest.

2 Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	0
Nombre de trafiquants arrêtés	0
Nombre de trafiquants en fuite	0

0 opération a eu lieu :

3 Légal

Indicateur

Nombre de suivi d'audience (préciser le lieu et raison)	0
Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu)	0
Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	4 (Cas peaux de félins du 30/10/14 Appel TPI Dakar)

0 audiences sont tenues dans 0 différents tribunaux de Dakar avec 0 présumés trafiquants poursuivi dont 0 en détention et 4 sont en attente d'une décision de justice en cour d'appel.

- L'action du Département juridique au mois de Mars 2015 est axée sur le suivi juridique de l'affaire des quatre ressortissants Nigériens Yankhouba Cissé, Eliace Noma Cissé, Zacharia Yaou Kallamou et Elia Mahmidou Cissé.

A cet effet nous avons maintenu les rencontres avec certains juges et greffier du Tribunal départemental et Régional afin de préparer l'appel en cours. Le jugement et rapport est signé par le juge et le dossier est pendant en justice.

La partie civile et le Département juridique sont toujours déterminés à aller jusqu'au bout de cette affaire dans le but d'obtenir une meilleure décision de Justice.

4 Media

Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales : 0			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
0	0	0	0

5 Management

Indicateur

Nombre de juriste en test	0
Nombre de media en test	0
Nombre d'enquêteur en test	1
Nombre de comptable en test	0
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc...)	1 (Mojusen)
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	0

- Mise à pieds puis remerciement d'un enquêteur pour insubordination, indiscipline, vol de données confidentielles au sein des bureaux du SALF et tentative d'agression physique à l'égard des personnes internes au projet et dans le cadre de son travail.
- Démarrage de test pour 2 nouveaux enquêteurs au mois de Mars et début du test au sein du SALF le 27/03/15. 1 enquêteur abandonne rapidement pour raisons financières. 1 enquêteur poursuit actuellement son test et sa formation
- Dans le cadre du projet MOJUSEN (« MOderne, JUSTice, SEnegalaise » dédié au crime organisé et financé par la France), notre juriste, Mr Mohamed Diedhiou a présenté le cadre juridique de la criminalité faunique au Sénégal. Intervenant également, Mr Abba Sonko, chef CITES Sénégal. Etaient présents à cette présentation des magistrats (juges, procureurs) et un commissaire de Police. Mr Diedhiou a présenté l'ensemble des textes juridiques relatifs à l'application du code de la faune et de la chasse. S'en est suivi une présentation des principales infractions récurrentes au code ainsi que les sanctions qui y sont afférentes. Il a également présenté le défi des différents points de révision du code de la faune et de la chasse.
- Dans le cadre des objectifs du SALF, organisation de 3 sessions de recrutement de candidats aux postes d'enquêteurs et juristes. Au cours de des mois de janvier à mars, le SALF a reçu plus de 400 candidatures qui ont été examinés, sélectionnés et interviewés. Après avoir déjà auditionné plusieurs candidats au poste de juriste, des candidatures ont été sélectionnés mais le recrutement de juriste se poursuivra en avril.
- La présence de Cécile Bloch, sollicitée le 15/01/15 dans le cadre de la mise à jour des dossiers d'activités-comptabilité de SALF et GALF se poursuit.

6 Relations extérieures

Indicateur

Nombre de rencontres		4	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cour
	1		3

- En vue d'établir ou de maintenir les relations avec les partenaires et autorités ainsi que dans le but d'assurer le suivi des dossiers, des rencontres ont eu lieu avec:
 1. Rencontre avec l'expert technique international (ETI) des douanes françaises sur l'organisation d'un atelier régional sur la CITES et les douanes (Douanes sénégalaises, gabonaises), l'Armée (Marine), la gendarmerie, la police (DIC).
 2. Rencontre avec l'ONUDC concernant leur programme mondial sur le crime faunique et la formation régionale CITES-Douane organisée par l'ETI douanes françaises.
 3. Rencontre avec le point focal de la CITES pour des questions techniques se rapportant à la formation régionale CITES-Douane ; à la formation du MOJUSEN (programme sur le crime organisé financé par la France) et la formation sur l'atelier CITES douanes. Et enfin dans le cadre de l'importation administrative légale (CITES annexe 2) des animaux saisis à Conakry et destinés à transiter vers le Sénégal.
 4. Rencontre avec la direction du Parc de Hann, Mr le Colonel Moussa Fall, l'adjudant Saw, son adjoint, dans le cadre de l'organisation et de la logistique pour l'importation des animaux saisis à Conakry par le GALF.

7 Transfert-Réhabilitation-Relâché des animaux

Le 07 mars 2015, une opération conduite par le GALF et les éléments d'INTERPOL à Conakry, a permis l'arrestation de deux trafiquants qui ont été arrêtés en flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation de six crocodiles, trois vautours, une tortue sillonnée et un singe patas puis par la suite condamnés à la prison ferme.



Les crocodiles et le singe ont été relâchés rapidement dans le Parc National du Badiar. Mais une toute première collaboration transnationale et transfrontalière entre les 2 pays, le Sénégal et la Guinée Conakry, a été nécessaire et mise en œuvre par GALF et SALF pour appuyer les directions des Eaux et des Forêts respectives des 2 pays, les douanes et la gendarmerie Guinéenne, le Parc zoologique de Hann (Dakar), le village de réhabilitation des tortues sillonnées (Dakar). En effet, les animaux saisis à Conakry lors de cette opération du 07/03/15 n'étaient pas tous prêts à être relâchés immédiatement. Une tortue sillonnée devait rejoindre son aire de répartition naturelle (Originaire du Mali ou du Sénégal) et les 3 vautours palmistes juvéniles saisis ne pouvant être relâchés en Guinée temporairement, car ils nécessitaient des soins et une réhabilitation appropriés à cette espèce (se nourrir seul, apprendre à voler, attendre la repousse des ailes coupées par les trafiquants etc..) ont été transférés par voies terrestre de Conakry jusqu'à Dakar, Sénégal.

Il s'agissait donc d'une première entente et collaboration transnationale menée avec succès par les autorités conjointes des 2 pays, appuyé par SALF et GALF, dans le but de lutter conjointement contre le trafic de faune et d'apporter les solutions urgentes les plus appropriées à la réhabilitation des espèces protégées saisies ne pouvant être relâchées immédiatement.

Le Sénégal bénéficiant de structures plus adaptées aux soins de la faune sauvage issus du trafic, les animaux lui ont été confiés. Le directeur des Parcs Nationaux de Guinée Conakry, Mr Namory Keita réfléchit à une solution future pour que la Guinée puisse elle aussi avoir des structures minimum adaptées aux besoins de la faune sauvage saisis.



8 Conclusion

Les relations extérieures avec les partenaires et les autorités ne cessent de s'accroître et elles sont toujours aussi positives. On observe un effet positif et une meilleure compréhension des magistrats. L'assise du SALF au Sénégal est de plus en plus importante.

Depuis le lancement du SALF par Charlotte Houpline, la coordination des deux projets de WARA (GALF en Guinée et SALF au Sénégal) était assurée par elle-même avec Saidou Barry en Guinée. Cette situation provoquait un ralentissement dans le développement du SALF au Sénégal.